



Appel à projets CLAS actions pluriannuel 2024-2028

Note de cadrage Départementale

Relatif à la mise en place du dispositif
« Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » dans le Var
de l'année scolaire 2024-2025 à l'année scolaire 2027-2028

Date de clôture de la campagne 2024
LE DIMANCHE 26 MAI 2024

Les dossiers sont à transmettre sous Elan :

Branche Développement Social de la CAF du Var

✉ parentalite@caf83.caf.fr

Les contacts

Le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est piloté par un Comité Technique Départemental.

Les membres du comité technique départemental :

- Caf du Var : Mme Murielle Dalles et Mme Camille Laout (parentalite@caf83.caf.fr) ;
- Conseil Départemental : Mme Thaon (fthaon@var.fr) ;
- Education nationale : Mme Patricia Mesnager (patricia.mesnager@ac-nice.fr) et Mr Frank Murati (frank.murati@ac-nice.fr) ;
- DDETS : Mme Mélanie Collar (melanie.collar@var.gouv.fr) et Mme Isabelle Dupuis (isabelle.dupuis@var.gouv.fr)
- Les délégués du Préfet sont invités à participer au Comité technique départemental du CLAS.
- Les [conseillères en développement social de la Caf du Var](#) qui accompagnent les porteurs de projets sur les territoires.

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Le référentiel national de financement du CLAS ([référentiel national CLAS](#)) rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001. Il présente notamment :

- Les objectifs du CLAS en direction des enfants et des parents ;
- Le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- Le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du CLAS ;
- Les conditions d'élaboration du projet CLAS dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

L'organisation départementale

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du comité technique départemental. La Caisse d'Allocations Familiales du Var assure l'animation et le secrétariat du dispositif CLAS.

Ce comité départemental est partenarial. Il associe le Conseil Départemental, L'Etat, L'Education Nationale.

Il a pour mission de :

- procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- organiser l'appel à projets ;
- examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets CLAS ;
- assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;
- veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.
-

En 2023/2024, le comité technique départemental du CLAS a validé :

- 45 projets CLAS, 306 collectifs d'enfants ;
- Des bonus enfants et/ou parents pour 27 porteurs de projets CLAS ;
- L'accompagnement de 2 678 enfants et jeunes ;
- La Caf du Var établit chaque année le bilan annuel de l'activité du CLAS du département.

A partir de l'année 2024-2025 et jusqu'en 2028, le comité technique départemental du CLAS poursuit son appui au développement des actions CLAS dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

- Le développement d'un axe d'intervention auprès des parents les impliquant dans leurs actions et valorisant leurs compétences.
- La mise en place d'actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leurs rapports à l'école.

Cette dimension du soutien à la parentalité est encore inégalement investie par les porteurs et constitue une marge de progression importante pour ce dispositif.

L'enjeu est donc d'un renforcement de la dimension qualitative des actions CLAS, sur le champ notamment du soutien à la parentalité.

Les projets CLAS présentés en vue d'une demande de financement doivent :

- Répondre aux besoins identifiés dans le cadre des orientations du comité départemental ;
- S'inscrire dans un cadre partenarial et l'action doit viser la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;
- Rechercher une articulation avec les autres actions de soutien à la parentalité mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducative, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

Depuis 2018, malgré l'accompagnement soutenu des porteurs de projets CLAS par la Caf du Var, nous constatons une baisse de l'activité CLAS, des difficultés demeurent :

- des inégalités territoriales sur cette offre subsistent : 48% des projets CLAS sont proposés sur les territoires de TPM, des territoires très peu couverts (Provence Verdon {1}, Sud Ste Baume {2}, Cœur du Var {2}, Vallée du Gapeau {2}, Golfe de St Tropez {1}) et des territoires dépourvus (Lacs et Gorges du Verdon et Pays de Fayence).
- la dimension soutien à la parentalité est différemment prise en compte selon les projets CLAS ;
- les exigences du référentiel national en termes de qualité des actions, de baisse du nombre d'enfants par collectif, d'augmentation de l'encadrement et de régularité de mise en œuvre peuvent s'avérer difficiles à appliquer par certains porteurs, peuvent en dissuader à déposer une demande et peuvent expliquer la baisse de l'activité CLAS depuis 2018 ;
- le besoin d'un accompagnement spécifique des bénévoles
- Le besoin de formation, d'échange des pratiques, de mise en réseau des coordinateurs et des accompagnateurs des CLAS qui ressort du bilan du CLAS numérique, des remontées de terrain et de manière globale sur la thématique parentalité dans le cadre de la démarche Caf&Co et du baromètre de satisfaction à destination des partenaires.

Ces constats et ces points de faiblesse du CLAS révèlent un réel besoin d'approfondissement.

En 2023-2024, la Caf du Var a renouvelé l'appel à candidatures de l'animation et de la coordination du réseau départemental des CLAS pour apporter un soutien et proposer un lieu de formations et d'échanges aux coordinateurs et accompagnateurs des CLAS.

→ C'est la Ligue de l'enseignement FOL83 qui a été missionnée sur ce poste pour la deuxième année consécutive, apportant aux porteurs de projets à la fois :

- Des formations ;
- Des outils ;
- Des réunions d'information ;
- Des rencontres thématiques.

Simultanément à l'appel à projets CLAS Elan, la Caf du Var lance l'appel à projet 2024-2025 avec appel à candidatures pour le poste d'animation et de coordination du réseau départemental des CLAS du Var.

Ce réseau départemental des CLAS s'adresse à tous les porteurs de projets CLAS qui bénéficieront d'un financement pour l'année scolaire 2024-2025.

Il sera demandé aux porteurs de projets CLAS 2024-2025 de s'intégrer activement au réseau des CLAS et de participer à au moins deux formations proposées par le coordinateur/animateur du réseau sur l'année scolaire.

La participation aux formations concernant le référentiel national et les missions du coordinateur des actions CLAS ainsi que celle axée sur l'accompagnement des parents dans le CLAS sera fortement encouragée.

La participation au réseau CLAS et à ces formations contribue à l'évaluation qualitative du projet CLAS qui sera financé en 2024-2025.

1) Les modalités d'éligibilité et de calcul de la Ps CLAS

Pour être éligibles au financement des CLAS au titre de la prestation de service, les projets CLAS doivent répondre aux exigences du référentiel national CLAS diffusé à l'ensemble des Caf en avril 2019 et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) CLAS versée par la branche Famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

Prise en compte de 32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions conduites auprès d'un collectif de huit à douze enfants, dans la limite d'un prix plafond de 8 487 € par an, soit une valeur maximale de la Ps de 2 758,28 € pour l'année scolaire 2024-2025. Le barème est réévalué chaque année.

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des CLAS :

- Bonus « enfants » : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des CLAS (329€ par collectif) ;
- Bonus « parents » : renforcement de l'action des CLAS en matière de soutien à la parentalité (329€ par collectif).

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le référentiel national CLAS. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps CLAS pour pouvoir prétendre à un bonus. Il sera par ailleurs demandé aux animateurs du CLAS de participer à l'animation départementale parentalité.

2) Bonus « enfants » : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des CLAS (329 euros par collectif)

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service CLAS, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe CLAS ;
- organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets CLAS de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants.

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs » au sein des CLAS dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« Le livre, du papier à la réalisation, on va en faire toute une histoire »

Ce projet d'accompagnement à la scolarité se structure autour d'un fil rouge qui permet de relier les intervenants adultes et enfants à la culture locale.

A la rentrée scolaire, les enfants ont choisi le thème du livre qui sera décliné au rythme :

- de rencontres avec des intervenants extérieurs conteurs ;
- de travaux avec un auteur de livres pour enfants avec l'idée d'impulser l'envie de la lecture par le biais de questions directement à l'auteur : pourquoi cette histoire, comment construit-on un récit, est-ce que ça prend du temps ? Existe-t-il plusieurs formes de livres (dictionnaire, roman, journal, biographie ...) ? Comment voyagent-ils, et dans l'histoire ?
- de la visite d'une exposition à la bibliothèque.

Toutes ces actions sont accompagnées par :

- la visite d'une imprimerie pour voir comment une histoire prend forme pour devenir commercialisable ;
- l'abonnement à un magazine pour découvrir de nouveaux ouvrages, s'amuser, comprendre, apprendre, s'instruire, rêver, voyager ;
- une sortie enfants/parents bénévoles dans une yourte pour mieux apprendre à se connaître et vivre ensemble.

3) Bonus « parents » : renforcement de l'action des CLAS en matière de soutien à la parentalité (329 euros par collectif)

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des CLAS sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour les CLAS aujourd'hui, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions CLAS visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des CLAS sur ce champ.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service CLAS s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des actions CLAS au moment de l'inscription des enfants ;
- mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets CLAS de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.

Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « Renforcement de l'action des CLAS en matière de soutien à la parentalité » dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« Positionner la famille comme un partenaire des actions d'accompagnement à la scolarité et rendre les codes de l'école compréhensibles pour les parents »

Ce projet repose sur la mise en place de plusieurs espaces d'accompagnement des parents au sein du CLAS :

- un espace de parole permettant aux parents de partager leurs préoccupations liées à l'école et l'éducation de leurs enfants, pour mieux les appréhender et les gérer en famille ;
- des soirées débats ouvertes aux parents et aux professionnels (acteurs du CLAS, enseignants) sur des thématiques spécifiques : ex : l'orientation scolaire des enfants ; la finalisation du dossier de demande de bourse etc. ;
- d'un espace d'accompagnement au sein du CLAS où les parents peuvent bénéficier chaque semaine d'une écoute individualisée, en présence ou non de leurs enfants, et avec l'appui d'un intervenant professionnel ou bénévole du CLAS.

La pluriannualité des projets CLAS

Selon différents cas, la pluriannualité pour 4 années scolaires des projets CLAS sera possible.

C'est-à-dire pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 :

- Les nouveaux porteurs de projets CLAS ne pourront faire une demande d'aide que pour une année scolaire uniquement.
- Les porteurs de projets CLAS ayant déjà signé une Convention d'Objectif et de Financement
- l'année dernière lors de l'appel à projets CLAS 2023/2024, devront faire une demande d'aide pluriannuelle de la même durée que cette Convention d'Objectif et de Financement.
- Les projets CLAS gérés par les Centres sociaux, ayant un conventionnement en cours qui régleme le fonctionnement de leur structure, devront réaliser une demande de pluriannualité adossée à la durée de leur agrément.
- Les porteurs qui seront en renouvellement à compter du 01/09/2024 devront répondre à l'appel à projet CLAS pour les 4 prochaines années scolaires (sauf pour les Centres sociaux, voir lignes ci-dessus)

Les conseillères thématiques parentalité de la Caf du Var accompagneront individuellement les porteurs de projets afin d'établir avec eux la durée possible de la nouvelle demande CLAS.

Les porteurs de projets ayant demandé une pluriannualité auront toujours la possibilité de résilier leur convention s'ils ne souhaitent plus mettre en place de projets CLAS.

Chaque année, la Caf du Var lancera un appel à projets CLAS afin que les nouveaux projets de cette année puissent se renouveler et que de nouveaux projets émergent sur les territoires peu ou non couverts.

Bilan 2023-2024

Les bilans CLAS 2023-2024 **ne seront plus à déposer sous ELAN.**

Les données d'activité et financières des CLAS 2023/2024 seront à déclarer directement par les porteurs via Mon Compte Partenaire.

Des informations complémentaires seront diffusées ultérieurement